

13^{ème} législature

Question N° : de **M. Patrice Martin-Lalande** (Union pour un Mouvement Populaire **Question orale sans débat**
1752 - Loir-et-Cher)

Ministère interrogé > Industrie, énergie et économie numérique Ministère attributaire > Industrie, énergie et économie numérique

Rubrique > énergie et carburants Tête d'analyse > énergie nucléaire Analyse > centrales nucléaires. Saint-Laurent-des-Eaux. pérennité. Loir-et-Cher

Question publiée au JO le : **21/02/2012** page : **1427**

Réponse publiée au JO le : **29/02/2012** page : **1515**

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur l'avenir de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux dans le Loir-et-Cher. Les personnels de la centrale nucléaire, les responsables et les personnels des entreprises prestataires, les élus ainsi que les habitants des communes impactées, sont très inquiets de l'annonce de la fermeture de cette centrale avant 2025 faite par les dirigeants socialistes et écologistes. La centrale fait vivre près de 1 000 salariés sur le site et plus de 1 000 salariés prestataires. Cette fermeture serait une catastrophe économique, sociale et financière pour le Loir-et-Cher. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce projet de fermeture, ainsi que les suites données pour la centrale de Saint-Laurent aux recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire. Enfin il souhaite savoir quelles sont les garanties que le Gouvernement peut apporter quant à l'avenir de la centrale de Saint-Laurent et des plus de 2 000 emplois qui en dépendent.

Texte de la réponse

AVENIR DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE SAINT-LAURENT-DES-EAUX

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande, pour exposer sa question, n° 1752, relative à l'avenir de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux dans le Loir-et-Cher.

M. Patrice Martin-Lalande. M. le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, ma question a trait à l'avenir de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux dans le Loir-et-Cher. J'y associe mes excellents collègues députés Pascal Brindeau et Nicolas Perruchot.

Les personnels de la centrale nucléaire, les personnels des entreprises prestataires, les élus, ainsi que les habitants des communes impactées, sont très inquiets de l'annonce par les dirigeants socialistes et écologistes de la fermeture de cette centrale d'ici à 2025.

Celle-ci fait directement vivre 925 personnes sur le site - 675 salariés d'EDF et 250 salariés d'entreprises prestataires - et plus de 1 000 personnes hors du site. Il s'agit des salariés des entreprises prestataires qui viennent travailler lors des arrêts des unités de production, plus de nombreux emplois indirects.

Une telle fermeture serait véritablement une catastrophe économique, sociale et financière pour le Loir-et-Cher dont la centrale est l'un des premiers employeurs privés. La suppression des emplois aggraverait le taux de chômage départemental de près de 1,6 % : ce serait une catastrophe aussi grave que la fermeture de Matra-Automobile qui, en 2003, a fait beaucoup de dégâts dans notre département

La fermeture de la centrale serait aussi une catastrophe financière car elle priverait le département, les communautés de communes et les communes, des recettes fiscales du premier contributeur départemental.

C'est pourquoi, à mon initiative et à celle du président Maurice Leroy, président du Conseil général du Loir-et-Cher, l'assemblée départementale a exprimé solennellement en décembre dernier son opposition à la fermeture de la centrale de Saint-Laurent.

Monsieur le ministre, quelle est la position du Gouvernement sur ce projet irresponsable de fermeture ? Quelles seront les suites données, pour la centrale de Saint-Laurent, aux recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire ? Quelles garanties le Gouvernement peut-il apporter quant à l'avenir de la centrale de

Saint-Laurent et des 2 000 emplois qui en dépendent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

M. Éric Besson, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique. Monsieur le député et vice-président du conseil général du Loir-et-Cher, le Gouvernement mène une politique énergétique au service des intérêts de la France et des Français, conformément à la conception qui est la sienne. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a demandé un audit des coûts du nucléaire à la Cour des comptes. Cet audit a confirmé que l'électricité issue de notre parc nucléaire est bien, après l'hydroélectricité, la source d'électricité la plus compétitive. Il a clos le sujet du mythe des coûts cachés du nucléaire, tout en montrant que les incertitudes existantes ne feraient évoluer que marginalement le coût du kilowattheure nucléaire.

J'ai personnellement demandé à une commission indépendante, la commission Énergies 2050, d'analyser différents scénarios possibles de politique énergétique pour la France à l'horizon 2050, y compris celui d'une sortie du nucléaire. Ces scénarios ont été examinés au regard de plusieurs critères : le prix de l'énergie, la sécurité d'approvisionnement, les emplois, et les émissions de gaz à effet de serre. Les conclusions de la commission sont très claires : sur tous les critères examinés, la prolongation de la durée de vie de nos réacteurs actuels, sous réserve évidemment que l'Autorité de sûreté nucléaire l'autorise, est à privilégier.

Notre parc électronucléaire a également fait l'objet d'un audit, sous l'égide de l'ASN, pour tirer toutes les leçons de l'accident de Fukushima. L'ASN a rendu ses premières conclusions le 3 janvier dernier : elle a considéré que l'ensemble des installations nucléaires françaises soumises à l'audit présentaient un niveau de sûreté suffisant pour pouvoir continuer d'être exploitées.

Devant ces éléments concordants, le Président de la République a confirmé, lors du Conseil de politique nucléaire qu'il a présidé le 8 février dernier, que le processus permettant de préparer la validation d'une durée de fonctionnement des centrales au-delà de quarante ans devait être poursuivi.

Toutes ces conclusions valent bien sûr pour la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux. Son prochain réexamen de sûreté débutera en 2013. Si l'ASN donne son accord, la centrale pourra être exploitée durant dix années supplémentaires, en attendant l'aboutissement des travaux sur la prolongation de la durée d'exploitation que je viens de citer.

Le Gouvernement n'a donc aucunement l'intention de fermer la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, ni aucune autre, tant que notre exigence absolue en matière de sûreté ne l'imposera pas. Il nous paraît que toute autre hypothèse est de ce point de vue irresponsable.

Par ailleurs, je sais, monsieur le député, que vous vous préoccupez de la question des centrales hydrauliques. Pour ne pas dépasser mon temps de parole, je vous communiquerai dans un instant une réponse écrite sur ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse. Elle montre combien le Gouvernement et le Président de la République sont attachés à clarifier toutes les questions qui ont été posées sur l'avenir du parc nucléaire français au-delà des quarante années de fonctionnement prévues initialement. Ce travail est très positif. J'espère qu'il dissuadera ceux qui seraient tentés par la folle aventure de la fermeture de nos centrales nucléaires de mener à bien de tels projets qui sont, à mon sens, irresponsables.

Je vous remercie également d'avoir répondu de façon précise sur l'avenir de la centrale de Saint-Laurent. Cette question est très importante pour le département du Loir-et-Cher, tant en termes d'emplois qu'en raison de la participation de cette unité de production à notre indépendance énergétique et à la compétitivité de notre énergie.

Je vous remercie enfin pour les éléments que vous me communiquerez concernant les centrales hydrauliques et les moyens dont usera le Gouvernement pour leur éviter de se voir pénalisées lors du renouvellement de contrat avec EDF. Cela vaut évidemment pour la centrale de Châtres-sur-Cher dans mon département, mais également pour plusieurs autres. Il serait paradoxal de ne pas encourager cette énergie renouvelable au moment du renouvellement de ces contrats.